

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 27 mai 2015

Appel	L'appel fait constater la présence de 23 membres, un membre étant excusé.
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2014	Le procès-verbal est lu et approuvé à main levée
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain Michel, syndic, signale que le dossier de l'arrêt de bus vers l'auberge est compliqué : 4 variantes. La proposition du service de mobilité, avec des règles et des normes très importantes, ferait avoisiner des frais pour un budget de 200'000.- Fr. En effet, l'Etat demande beaucoup en apportant très peu d'aide financière. Les conseillers ont beaucoup de questions au sujet de toutes ces options : un couvert serait aménagé au même endroit, transparent, éclairé. Faut-il prévoir un signal lumineux pour demander un arrêt ? Faut-il prévoir un signal lumineux pendant les horaires scolaires ? • M. Jean-Marc Crottaz, municipal, informe que la mise en place de la terre et l'ensemencement à la place de la convivialité ont été faits par la Municipalité. La maison de la route de Lucens 4 est vendue : mise à l'enquête en cours pour la construction d'un immeuble et la demande de création d'un trottoir avec une prise de terrain à la route de Lucens 2. La Municipalité prévoira cette étude au moment voulu. • Mme Anita Paccaud, municipale, informe qu'elle a eu contact avec le président de la commission scolaire de Billens en ce qui concerne une scolarisation des élèves du secondaire à Romont : les choses sont compliquées et difficiles à mettre en place.
Renouvellement du bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sabine Schaer, vice-présidente prend la parole pour l'élection du président : M. Léandre Bolomey est réélu par 20 voix par bulletin secret. • Le président reprend par la parole pour l'élection du vice-président : Mme Sabine Schaer est reconduite dans ses fonctions par 22 voix au bulletin secret. • Les scrutateurs sont réélus à main levée : MM. Jean-Jacques Ogay et Olivier Schaer.
Renouvellement de la commission de gestion	Les membres actuels sont d'accord de renouveler leur mandat et sont réélus à main levée. Il s'agit de Mmes Marlise Wegmann, Sandra Guerreiro Frade, Coralie Maiurano et de M. Daniel Sprunger
Comptes 2014	<p>Présentation des comptes 2014 par M. Marc Schneider, boursier, qui sont commentés par le syndic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 2 : Impôts : en augmentation de 36'000.- Fr, en lien avec une augmentation des habitants et des droits de mutation pour une somme de 8'085.- Fr. Service financier : retour de péréquation cantonale de 17'000.-Fr suite au décompte 2013. • Rubrique 3 : forêts : peu de frais d'exploitation en 2014

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 27 mai 2015

	<ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 4 : routes : travaux du trottoir de la route de Dompierre pour 105'000.- Fr et attribution d'un fond de réserve pour les routes d'un montant de 60'000.- Fr Réseau d'égout : encaissement de 13'500.- Fr de taxes d'introduction qui ont été attribués au fond de réserve réseau d'égout. • Rubrique 5 : enseignement primaire : augmentation de la facture de 7'600.- • Rubrique 7 : prévoyance sociale cantonale : remboursement d'environ 13'000.- sur la facture 2014 suite au décompte final 2013. • Rubrique 8 : service des eaux : achat d'eau de 6'000.- Fr au lieu des 10'000.- budgétisés. Attribution au fond de réserve du service des eaux d'un montant de 16'000.- Fr <p>Total de charges : 582'057.96 Fr Total de revenus : 602'986.25 Fr Excédent de revenus : 20'928.29 Fr</p> <p>Ces commentaires ne soulèvent aucune question. Lecture du préavis municipal 01-2015 : le rapport de la commission de gestion est lue par Mme Coralie Maiurano, les conseillers n'ont pas de remarque et approuve sans avis contraire les comptes 2014.</p>
<p>Modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire Moudon-Lucens et Environs (AISMLE)</p>	<p>Lecture du préavis municipal 02-2015 : le rapport de la commission est lu par Mme Sandra Guerreiro Frade.</p> <p>Quelques questions :</p> <p>M. Jean-Daniel Fattebert dit être d'accord pour le principe des 2/3 des communes qui acceptent ces nouveaux statuts pour leur validation, mais que va-t-il arriver si plusieurs communes votent non. Le système du parascolaire va se mettre en place même si ces statuts ne seraient pas acceptés.</p> <p>M. Hervé Wyssa : est-ce que le projet de rapprochement de Romont tomberait à l'eau ? non, car ce projet concerne les grands élèves.</p> <p>Il semble que des élèves du primaire de Prévonloup devraient se rendre à Moudon.</p> <p>Mme Coralie Maiurano signale que la fixation du plafond d'endettement de 30'000'000.-Fr est très conséquente et que se passerait-il si une commune ne pourrait pas payer sa contribution. De nombreuses classes sont nécessaires.</p> <p>Le débat autour de ce sujet est nourri, mais ces modifications sont acceptées à main levée avec une abstention. Le syndic remercie ce vote positif et il veillera à la bonne marche de ce dossier.</p>
<p>Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully Fusion de l'Organisation de la Protection Civile</p>	<p>Lecture du préavis municipal 03-2015 : le rapport de la commission est lu par Mme Sandra Guerreiro Frade. On remarque une légère hausse de la contribution par habitant passant de 16.60 Fr à 17.32 Fr C'est sans question que les membres acceptent à la majorité ce préavis.</p>
<p>Demande de crédit pour le remplacement des éclairages à vapeur de mercure et équipement du trottoir de la route de Dompierre</p>	<p>Lecture du préavis municipal 04-2015 : le rapport de la commission est lu par Mme Céline Bréchon. On peut espérer une économie d'électricité de 30-40% sur les zones équipées. La durée de vie d'une ampoule est garantie 5 ans. Cette demande de crédit de 35'000.- Fr avec un amortissement prévu sur 3 ans est acceptée à la majorité à main levée.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 27 mai 2015

<p>Demande de crédit pour la réfection de la route dans le contour du Restaurant de l'Etoile à la Route de Romont</p>	<p>Lecture du préavis municipal 05-2015 : le rapport de la commission est lu par Mme Sandra Guerreiro Frade.</p> <p>Questions :</p> <p>Mme Coralie Maiurano demande si plusieurs devis ont été demandés : non, car l'entreprise Clot propose des prix attractifs.</p> <p>M. Alain Peter se demande s'il est nécessaire de procéder à la pose et dépose des pavés : un marquage serait suffisant et avec des frais moindres. Le syndic répond qu'il faudra étudier cette possibilité.</p> <p>Le Conseil accepte à main levée un crédit de 27'000.- pour ces travaux.</p>
<p>Divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Roger Paccaud demande la possibilité d'installer une lampe publique entre la route de Romont et le Ganguelin. • M. Daniel Sprunger demande si l'eau de Prévonnoloup est traitée. M. Philippe Liniger répond que l'eau est excellente, sans traitement. Le taux de nitrate est actuellement de 25 mg, autorisé à 40 mg. Débit de 45l/min pour un besoin de 30l/min. Ces 2 dernières années, autosuffisance en eau, mais un mélange est nécessaire avec l'eau fournie par Romont afin de diminuer le taux de nitrate. • M. Olivier Schaer signale que l'AISMLE propose à Lucens 36 places pour le parascolaire du lundi au vendredi de 7h à 18h30, sauf le mercredi après-midi. • M. Jean-Daniel Fattebert demande s'il faut continuer à maintenir la pression sur la Municipalité pour les discussions au niveau de la scolarité avec Romont : gros travail d'étude en solitaire. Le syndic dit qu'il est difficile d'obtenir des réponses. M. Olivier Schaer : approcher ce problème de façon pragmatique, limiter les kilomètres, discussion nécessaire au niveau des cantons, c'est certain que ça dépasse les compétences d'une commune, mais il est important de manifester notre point de vue. M. Fattebert proposerait plutôt une action régionale par le biais des députés. <p>Demande d'un vote pour éclairer cette situation : question : faut-il continuer la poursuite du dossier pour les élèves du secondaire vers Romont : À main levée : 10 contre, 3 pour, et 8 abstentions. La Municipalité est donc libérée de ce mandat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Président remercie chacun de sa participation active et clôt à la séance à 22h20

Le Président

La Secrétaire